

**Validation du changement de dénomination des
EA qui deviennent des URU**

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 26 novembre 2019
Délibération 2019/11/CR-048**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 38 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche donnent un avis favorable à la création des URU (Unités de recherche universitaire) suivantes, qui avaient précédemment le statut d'équipes d'accueil (EA) :

- Le Centre de Recherche Sciences Sociales Sports et Corps (CRESCO)
- Le Laboratoire de Biotechnologies Agroalimentaire et Environnementale (LBAE)
- Le Laboratoire Inter-Universitaire de Recherche en Didactique des Langues (LAIRDIL)
- Le Laboratoire Gouvernance et Contrôle Organisationnel (LGCO)
- Le Laboratoire d'Etudes et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales (LERASS)
- Le Laboratoire Matériaux et Durabilité des Constructions (LMDC)

Toulouse, le 28 novembre 2019

La Présidente,



Madame André-Obrecht



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0